

GROUPE MAJORITAIRE

En 2015, toutes les communes ont protesté contre le gouvernement Hollande en raison des mesures drastiques de réduction des dotations de l'Etat et des transferts de charge. Nous avons mené une campagne médiatique «La commune en danger» d'ampleur nationale qui n'avait eu pour résultat que de stopper provisoirement la baisse déjà conséquente sans réexamen des demandes des maires relayés par l'association des maires de France (AMF).

A la baisse de 10 milliards des dotations confirmée par M. Hollande avant sa défaite, s'ajoute celle de 10 milliards décidés en début de mandat par le président Macron aggravée de 3 milliards et encore de 300 millions au cours de l'été !

Dans le droit fil de l'éditorial du maire, l'équipe majoritaire s'inquiète de l'avenir ! Nos projets risquent de subir des retards voire des suppressions d'investissement tant le budget est serré.

En 4 ans, l'Etat nous a privés de 1,4 millions d'euros de dotations de fonctionnement.

L'augmentation du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) vient d'augmenter aussi et notre contribution à la communauté va passer de 25000 à 48000 euros.

Les restrictions ne touchent pas seulement les dotations ; l'Etat a pris (avant les élections) des mesures d'amélioration des conditions salariales des fonctionnaires qui s'appliquent aux communes et qui alourdissent le budget (1,2% d'augmentation et 2% au titre du glissement, vieillesse et technicité) (GVT) !

De même, il vient de mettre fin aux contrats aidés qui permettaient aux communes et aux associations d'embaucher des personnes dans le cadre de sa politique de l'emploi avec les diverses formules de contrats d'avenir. Outre que cela constituait des « tremplins » pour ces jeunes, ces contrats aidés pris en charge par l'Etat étaient fort utiles.

Les pénalités pour manque de logements sociaux impactent nos budgets.

La suppression annoncée de la taxe d'habitation, une des recettes communales essentielles, va placer les communes dans des situations graves car il est sûr qu'elle ne sera pas totalement compensée par l'Etat désargenté !

La suppression de la « réserve parlementaire » qui apportait quelques compléments aux communes et aux associations va impacter de nombreux petits projets communaux ou associatifs soutenus par les députés et sénateurs.

Même si les autorités compétentes (Trésor Public, Préfecture et l'association des Contribuables associés) nous délivrent des notes satisfaisantes pour notre gestion, nous ne pourrions pas assurer une gestion aussi saine sans revoir le mode de fonctionnement et d'investissement ! Sur le fonctionnement, beaucoup a été fait et il reste « peu de gras » ! L'investissement ne doit pas être trop imputé car il concourt à l'entretien de notre patrimoine et parce que les entreprises dépendent à 70 % des commandes des collectivités publiques. Les réduire, c'est aussi contribuer à la fermeture d'entreprises et donc au chômage !

Au cours de notre campagne, nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux et nous le respectons depuis 4 ans. Nous voulons le tenir encore ! Au prix d'une rigueur budgétaire sans faille et sans doute avec des recettes nouvelles (taxe de séjour, mise à niveau des tarifs de cantine pour tenir compte de la hausse des prix et de l'amélioration qualitative des repas avec notamment le bio ou les circuits courts, taxation des résidences secondaires) et des baisses de subvention probables. La gestion d'une commune est comme celle d'une famille.

On ne peut dépenser plus que ce que l'on encaisse ! «Gérer en bon père de famille» comme le disait le maire dans ses engagements devient un exercice difficile en raison des contraintes de plus en plus lourdes imposées par l'Etat. « Nous ferons notre possible pour minimiser les conséquences des décisions gouvernementales sur les porte-monnaie des Peymeinadois ».

Gérard Moncet
Conseiller Spécial